

2014

RAPPORT D'ACTIVITES



Syndicat Mixte
du Bassin
des Maines
Vendéennes

SOMMAIRE

SOMMAIRE.....	2
Le Mot du Président	3
I. PRÉSENTATION.....	5
1) HISTORIQUE (1995-2014).....	5
2) ORGANISATION ADMINISTRATIVE	5
3) DOMAINES DE COMPETENCES ET MISSIONS DU SYNDICAT MIXTE	6
4) PERIMETRE D'ACTION.....	6
5) L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) – SEVRE NANTAISE.....	8
II. ACTIONS.....	11
A) PRESENTATION DES CONTRATS DE FINANCEMENTS EN COURS	11
1) DEFINITION DU BUDGET ET BILAN FINANCIER DES ACTIONS 2014	11
2) PRESENTATION DES TRAVAUX 2014.....	14
a) GESTION DES PLANTATIONS ET DE LA RIPISYLVE.....	14
b) ABREUVOIRS, CLOTURES, PASSAGES A GUE.....	15
c) TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE	17
d) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES	18
e) ETUDES RELATIVES AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES	18
f) ZONES HUMIDES TAMPONS	19
g) AIDE FINANCIERE A LA REALISATION DE L'ETUDE PREALABLE A LA CREATION DES RESERVES DE SUBSTITUTION	20
h) AMENAGEMENT D'ACCES EN BORDURE DE COURS D'EAU	21
B) GESTION ET ENTRETIEN DU POURTOUR DE LA BULTIERE.....	21
III. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS.....	25
1) LES MOYENS HUMAINS.....	25
2) LES MOYENS FINANCIERS.....	25



Le Mot du Président

Madame, Monsieur,

Au travers de ces pages, je vous invite à découvrir en détail les activités du Syndicat.

L'année 2014 a été une année de transition marquée notamment par le renouvellement de l'assemblée délibérante suite aux élections municipales de mars 2014 : les élus composant ce nouveau Comité Syndical se sont réunis pour la première fois le 21 mai 2014.

2014 a été l'année de la publication de la loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. Cette loi apporte d'importantes évolutions à la gestion des cours d'eau par bassin versant en affectant une compétence obligatoire Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) aux communes avec transfert automatique aux intercommunalités. Ces changements, prévus à l'horizon 2018, pourront impacter l'organisation administrative et territoriale en place sur le bassin versant avec les syndicats de rivière : il s'agira aux intercommunalités d'effectuer ces choix d'organisation.

Ces événements ne nous ont pas empêchés de poursuivre les missions premières du Syndicat. Parmi les actions menées au cours de l'année 2014 et synthétisées dans ce rapport d'activités : l'achèvement de l'étude relative à la continuité écologique sur le site du Sacré Cœur sur la Petite Maine et l'aménagement du seuil de la Burnière sur le Vendrenneau.

Le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes dispose également d'une page internet sur le site www.sevrenantaise.com que je vous invite à consulter pour y retrouver le présent rapport d'activités mais aussi les dernières actualités et données sur la mise en œuvre de la continuité écologique sur la Sèvre et la Maine.

Merci à l'ensemble des élus, à nos partenaires techniques, financiers et associatifs, ainsi qu'aux agents du Syndicat Mixte, pour leur implication au quotidien et qui permettent que les projets se concrétisent afin de continuer à œuvrer en faveur de la ressource en eau.

Le Président
Éric SALAÜN



PRÉSENTATION DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

I. PRÉSENTATION

1) HISTORIQUE (1995-2014)

Le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes a été créé par arrêté préfectoral n° 95-DRCL/2-19 en date du 23 mars 1995.

Par arrêté préfectoral n° 98-DRCL/2-597, le siège social du Syndicat mixte est transféré de la Mairie de Saint-Fulgent à la Maison de l'Emploi et de la Formation, siège de la Communauté de communes du Canton de Saint-Fulgent, 2 rue Jules Verne à Saint-Fulgent.

Par arrêté préfectoral n°09-DRCTAJE/3-40, le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes se dote de nouveaux statuts notamment pour les compétences.

Par arrêté préfectoral n°2013-DRCTAJ/3-144, le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes étend son périmètre en intégrant la Communauté de communes du Pays des Essarts, en lieu et place de la commune des Essarts.

2) ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes est aujourd'hui composé de **quatre Communautés de Communes**.

Il est administré par un Comité syndical composé de 13 délégués titulaires et 13 délégués suppléants désignés comme suit :

- | | |
|---|------------|
| • Communauté de communes Terres de Montaigu | 4 délégués |
| • Communauté de communes du Pays des Herbiers | 4 délégués |
| • Communauté de communes du Canton de Saint-Fulgent | 4 délégués |
| • Communauté de Communes du Pays des Essarts | 1 délégué |

Mandat 2014-2020 :

Éric SALAÜN, Maire de Chavagnes-en-Paillers et Vice-Président de la Communauté de Communes de Saint-Fulgent, est le Président du Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes.

Le Bureau est composé du Président et des 2 Vice-Présidents :

- **Norbert BAULAN**, Adjoint au Maire (Beaurepaire / CC Pays des Herbiers);
- **Florent LIMOUZIN**, Maire (Boufféré / Terres de Montaigu).

Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.

Le Comité Syndical et le Bureau décident des actions à conduire et des moyens à mettre en œuvre.

3) DOMAINES DE COMPETENCES ET MISSIONS DU SYNDICAT MIXTE

Selon l'article 4 de ses statuts, « le syndicat mixte, dans la limite du bassin versant des Maines Vendéennes (selon la carte annexée) et **dans l'unique objectif d'assurer la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques a pour objet :**

- Etude, aménagement, restauration, entretien des eaux libres et des eaux closes.
- Etude, aménagement, restauration, entretien, exploitation d'ouvrages hydrauliques sur les cours d'eau.
- Etude, aménagement, restauration, entretien de zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement et de lessivage.
- Actions pour la protection, la restauration des écosystèmes aquatiques et des zones humides à l'exception de la lutte contre les rongeurs aquatiques nuisibles.
- Actions, participations pour une gestion quantitative et qualitative de l'eau.
- Communication, sensibilisation des acteurs concernés par la gestion, la préservation de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques.

Pour l'ensemble de ses actions, le syndicat mixte peut intervenir de manière accessoire sur le territoire d'une commune non membre par le biais de la signature d'une convention. »

Le Syndicat Mixte a donc pour vocation la gestion des berges, du lit et de certains ouvrages hydrauliques sur le bassin des Maines, notamment ceux appartenant aux collectivités. Pour ce faire, il met notamment en œuvre les programmes d'actions définis dans le Contrat Restauration Entretien et le Contrat Régional de Bassin Versant.

En outre, le Syndicat gère l'entretien des espaces formant le pourtour du barrage de la Bultière.

Actuellement et conformément aux objectifs de la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE), le Syndicat a décidé de définir l'essentiel de ses programmes d'actions autour de la restauration de :

- la continuité écologique (action définie à l'échelle des cours d'eau principaux soit la Maine, la Petite Maine et la Grande Maine), **(ce programme englobe tous les aménagements collatéraux, tels que la mise en œuvre des clôtures, des abreuvoirs, des plantations...),**
- la restauration des zones de rétention temporaire des eaux de ruissellement et de lessivage visant dans les deux cas l'amélioration de gestion quantitative et qualitative de la ressource en eau (actions définies à l'échelle du bassin versant de la Bultière).

4) PERIMETRE D'ACTION

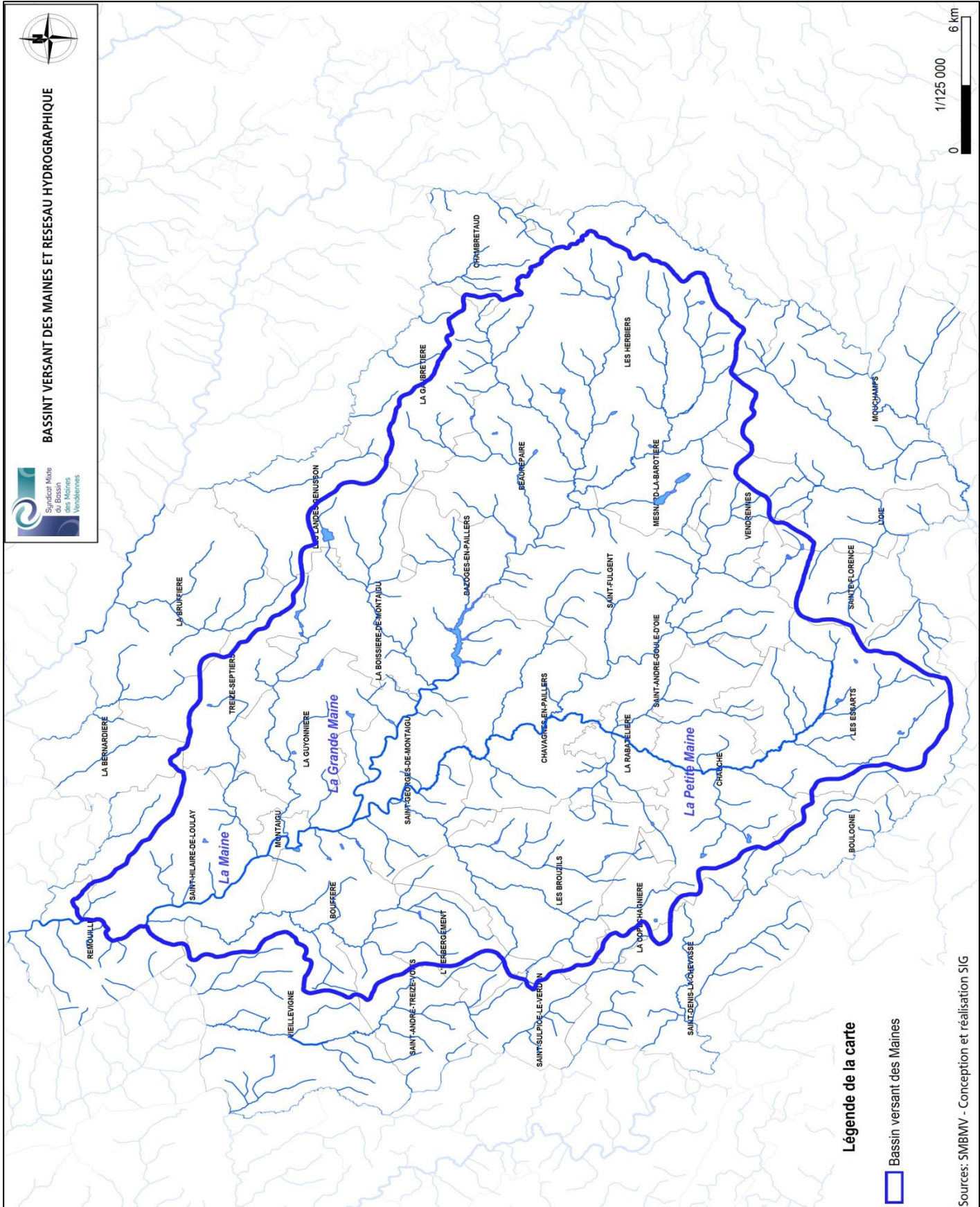
Sa géographie correspond à une unité hydrographique : le bassin versant de la Maine sur la partie vendéenne. Ce bassin constitue l'un des principaux sous-bassins de la Sèvre Nantaise.

Depuis sa création, le Syndicat Mixte intervient sur :

- ▶ La Maine : 11,7 kml et 582 km²
- ▶ La Grande Maine : 35,8 kml et 209 km²
- ▶ La Petite Maine : 32,5 kml et 252 km²
- ▶ Les principaux affluents :
 - Le Vendrenneau (18,3 kml)
 - Le Bouvreau (17,2 kml)
 - Le Longuenais (16,1 kml)
 - L'Asson (15,4 kml)
 - Le Blaison (17,8 kml)



La Maine à Saint-Georges de Montaigu



5) L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL DE BASSIN (EPTB) – SEVRE NANTAISE

Depuis sa création en 1995, le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes a toujours collaboré avec l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sèvre Nantaise (IIBSN), créée en 1985 à l'initiative des Conseils généraux de Loire-Atlantique, du Maine-et-Loire, des Deux-Sèvres et de la Vendée.

A travers les actions déjà entreprises et la méthode mise en œuvre, on ne peut que constater l'efficacité d'une gestion globale, solidaire et largement concertée du territoire de l'eau.

Afin d'améliorer la stratégie de l'Institution et des sept syndicats de rivière sur le bassin versant, de renforcer leurs relations, de rationaliser les actions et de regrouper les moyens pour être encore plus efficace, les Présidents de l'Institution et des syndicats de rivière se sont mis d'accord pour créer un **syndicat mixte ouvert dénommé « Etablissement Public Territorial de Bassin de la Sèvre Nantaise »** qui regrouperait à la fois les Conseils généraux et les syndicats de rivière.

L'EPTB Sèvre Nantaise a été créé au 1^{er} janvier 2013 permettant ainsi le renforcement de la coordination et la cohérence de la stratégie d'action à l'échelle du bassin versant.

L'EPTB assure un rôle de coordination, d'animation, de conseil, d'assistance et d'information en faveur de la gestion équilibrée de la ressource en eau et des milieux aquatiques, de la prévention des inondations et de la gestion préservée des zones humides à l'échelle du bassin versant. Enfin, il a un rôle de suivi de la mise en œuvre et de la révision du SAGE sous la responsabilité de la commission locale de l'eau (CLE).

L'adhésion des syndicats de rivière au syndicat mixte EPTB leur permet d'avoir une **voix délibérative** et de participer à la stratégie de gestion des milieux aquatiques. Ainsi, le Président du SMBMV assiste aux conseils syndicaux de l'EPTB et prend également part aux conférences des présidents des syndicats organisées 3 à 4 fois par an.

Par les délibérations n°005-12 et 023-12, le Comité Syndical du SMBMV a approuvé l'adhésion à l'EPTB Sèvre Nantaise et ses statuts. Éric SALAÛN, Président du SMBMV, a été désigné comme délégué titulaire à l'EPTB et Norbert BAULAN, Vice-Président.



6) LES REUNIONS DU SYNDICAT EN 2014

COMITES SYNDICAUX

- 6 février 2014 (vote du budget)
- 21 mai 2014 (renouvellement de l'assemblée délibérante)
- 25 juin 2014
- 7 octobre 2014
- 16 décembre 2014 (débat d'orientations budgétaires)

REUNIONS TECHNIQUES

Projet Sacré Cœur :

- 25 février 2014
- 11 juillet 2014

EPTB SEVRE NANTAISE

- Conseils syndicaux de l'EPTB :
 - 14 janvier 2014
 - 27 février 2014
 - 12 juin 2014
 - 25 septembre 2014
 - 2 décembre 2014
- Conférences des Présidents :
 - Jeudi 25 septembre 2014
 - Mardi 2 décembre 2014



LES ACTIONS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

II. ACTIONS

A) PRESENTATION DES CONTRATS DE FINANCEMENTS EN COURS

La DIG (Déclaration d'Intérêt Général) est un préalable obligatoire à toute intervention (hors réalisation des études). En effet, l'arrêté préfectoral visant la DIG déclare et autorise, au titre du code de l'Environnement et de la Loi sur l'Eau, l'essentiel des travaux portés par le Syndicat.

L'obtention de la DIG a été signée le 27 janvier 2010 (arrêté préfectoral n°10-DDTM-SER-009 déclarant d'intérêt général et autorisant les travaux inscrits dans le Contrat Restauration Entretien (CRE), élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau) et est valable pour une durée de 5 ans, soit jusqu'au 27 janvier 2015.

Pour 2014, les demandes de financements et les prévisions budgétaires s'inscrivent ainsi dans le cadre des contrats de financement suivants :

- Le **Contrat Restauration Entretien de la Sèvre Nantaise** (CRE) signé, le 24 octobre 2008, avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne (autre partenaire : le Conseil Général de la Vendée) (2008-2012), complété de l'avenant n°1 signé le 6 décembre 2010 (2008-2013) et de l'avenant n°2 pour 2014 ;
- Le **Contrat Régional de Bassin Versant** (CRBV n°1) signé, le 18 décembre 2010, avec la Région des Pays de la Loire (2008-2010) complété du CRBV n°2 (2012-2014) signé le 28 septembre 2012,

Sans le concours de ces partenaires, le Syndicat ne pourrait pas réaliser l'ensemble des opérations qu'il porte.

1) DEFINITION DU BUDGET ET BILAN FINANCIER DES ACTIONS 2014

L'élaboration des orientations budgétaires 2014 reprend les actions inscrites au CRE et au CRBV, complétées de plusieurs opérations nouvelles.

Les propositions ont été retenues en priorité suivant les accords de financement enregistrés au 31 décembre 2013 et les opérations les plus abouties sur le terrain (travaux de restauration de la ripisylve,...).

Comme en 2013, le Comité Syndical a souhaité donner la priorité aux enjeux forts définis lors de la signature du CRE et du CRBV (2008), conforme aux directives et priorités suivantes :

- ❖ **Réaliser des actions les plus en adéquation avec la Directive Cadre sur l'Eau visant la restauration de la continuité écologique sur les cours d'eau principaux.**

Cet élément a permis d'amorcer une nouvelle démarche de gestion des ouvrages. Ainsi, les actions 2014 ont été concentrées sur les secteurs suivants :

PROJETS et actions induites :

Travaux de renaturation du lit mineur et des actions transversales (abreuvoirs, clôtures, plantations...)

- Saint-Charles (La Maine - St Hilaire) ;
- La Daunière (La Petite Maine - St Georges de Montaigu) ;
- Le clapet de la Mine et le seuil de la Burnière (Le Vendrenneau - Chavagnes-en-Paillers Saint-André-Goule-d'Oie) ;

Travaux d'effacement, de renaturation du lit mineur et actions transversales (abreuvoirs, clôtures, plantations...)

Le seuil de la Burnière (Le Vendrenneau - Chavagnes-en-Paillers Saint-André-Goule-d'Oie) ;

- Le Moulin Rambaud (La Petite Maine- La Rabatelière / Chauché).

Etude de faisabilité (dont indicateurs de suivi) (et ou complément d'études) et actions transversales (abreuvoirs, clôtures, plantations...)

- Le Moulin Rambaud (La Petite Maine- La Rabatelière / Chauché) ;
- Le Sacré Cœur (La Petite Maine - Chavagnes en Paillers) ;

❖ **Conserver les opérations fortes liées à la restauration de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Bultière :**

L'enjeu est l'amélioration de la **qualité des eaux superficielles** sur le secteur du **Bassin Versant du lac de la Bultière**, avec l'objectif arrêté par le Comité syndical (en 2008) d'apporter des réponses à l'amélioration de la qualité des eaux superficielles et à la problématique de sédimentation dans la pré-retenu du barrage de Preuilly, avec notamment la création des zones humides tampons.

Définition des actions : Création ou restauration d'espace visant à faire transiter les eaux de lessivage ou de ruissellement d'origine agricole ou non-agricole.

Ainsi, il est effectivement très important de rappeler que la mise en œuvre des opérations conduites par le Syndicat reste étroitement liée aux financements attribués par les partenaires.

Synthèse :

Montant des actions inscrites au BP 2014 : **247 668 €**

Bilan des actions inscrites au BP 2014 : **162 168 €**

⇒ Taux de réalisation arrondi à **65%**

Remarque : *Le taux de réalisation s'explique notamment par :*

- *L'action zones tampons qui nécessite un important travail de repérage et d'étude en amont des travaux, n'a pas permis de lancer tous les travaux envisagés au départ.*
- *Les travaux d'entretien de la ripisylve ont été revus à la baisse en raison d'une subvention qui n'a pas été accordée.*

Bilan des actions inscrites au budget 2014	Orientations budgetaires 2014	Bilan des actions 2014
Retrait des embâcles	4 900,00 €	9 403,92 €
Restauration des gués et petits ouv. de franchissements	1 000,00 €	1 185,03 €
Retrait de la végétation aquatique envahissante	1 500,00 €	780,00 €
Renaturation légère du lit (CF : restauration de la continuité)	15 763,28 €	- €
Total restauration du lit mineur	23 163,28 €	11 368,95 €
Aménagement d'abreuvoirs	4 850,00 €	4 200,88 €
Aménagement de clôtures	10 000,00 €	8 867,58 €
Entretien de plantation	11 282,35 €	8 171,76 €
Travaux de plantation	5 200,00 €	5 139,36 €
Travaux de restauration de la ripisylve	50 000,00 €	35 222,40 €
Total restauration des berges et de la ripisylve	81 332,35 €	61 601,98 €
Création de zone humide tampon (hors BV bultière) (y compris étude)	- €	- €
Création de zone humide tampon (BV bultière) (y compris étude)	85 000,00 €	21 839,53 €
Total restauration des annexes et du lit majeur	85 000,00 €	21 839,53 €
Seuil de la Burnière, effacement du seuil et renaturation	- €	7 776,00 €
Moulin rambaud : Suppression des vannages et renaturation	- €	7 434,00 €
Saint-Charles / Daunière, travaux de renaturation (complément)	- €	816,00 €
Total restauration de la continuité	0,00 €	16 026,00 €
Communication Générale	1 000,00 €	- €
Total communication	1 000,00 €	- €
Ouvrage : Etude de faisabilité - indicateurs de suivis (Moulin Rambaud / Le Sacré Cœur)	2 900,00 €	3 000,00 €
Total programme ouvrage	2 900,00 €	3 000,00 €
Total CRE/CRBV	193 395,63 €	113 836,46 €
Réserve de substitution (Attribution d'une aide à la réalisation des études préalables)	6 000,00 €	2 000,00 €
Travaux divers sur accès parallèle à la rivière	1 000,00 €	660,00 €
Ouvrage : Travaux d'entretien divers	2 500,00 €	1 841,70 €
Total hors CRE/CRBV	9 500,00 €	4 501,70 €
Programme d'entretien des propriétés du SIAEP	7 975,00 €	6 681,19 €
Programme d'entretien des propriétés du Conseil Général	35 122,00 €	35 147,15 €
Programme d'entretien des propriétés communales	1 675,00 €	2 001,30 €
Total programmes d'entretien du site de la Bultière	44 772,00 €	43 829,64 €
Total cumulé	247 667,63 €	162 167,80 €

2) PRESENTATION DES TRAVAUX 2014

a) GESTION DES PLANTATIONS ET DE LA RIPISYLVE

Dans le cadre du marché d'entretien du lit et des berges, le Syndicat a procédé à divers travaux dits « courants », notamment :

❖ **Travaux de plantations et d'entretien des plantations :**

Les plantations permettent de restaurer artificiellement les fonctions d'une ripisylve diversifiée pour améliorer la qualité des eaux (rétention des sédiments et alluvions, consommation de nutriments, améliorer la diversité des habitats aquatiques, éviter l'érosion des berges, lutter contre le réchauffement des eaux et permettre une certaine diversité bocagère.

Les travaux d'entretien sur les plantations réalisées (taille, débroussaillage, arrosage...) ont eu pour objectif de pérenniser les investissements.

Travaux réalisés par l'entreprise SYLVARIVE / La Verrie

Bilan plantation 2014 :

- Linéaire : 2014 a vu la réalisation d'une plantation effectuée en bosquet parallèle à la rivière sur plusieurs alignements (environ 300 ml / 450 U.) (La Rabatelière / Petite Maine)
- Coût : 5 139,36 € TTC

Bilan entretien plantation : Il s'agit des travaux effectués sur les plantations réalisées depuis 2009.

- Linéaire cumulé : 4 075 ml
- Coût : 8 171, 76 € TTC

Les travaux de plantations sont réalisés pour l'essentiel sur les cours d'eau principaux soit sur la Maine, la Grande Maine et la Petite Maine.

❖ **Travaux de retrait des embâcles :**

Il s'agit en priorité de procéder aux retraits des embâcles pouvant nuire au libre écoulement des eaux.

Cette opération peut aussi être complétée de travaux plus ponctuels (abattage de peupliers, travaux complémentaires de nettoyage réalisés sur les zones d'abaissement de restauration de la continuité écologique...)

Travaux réalisés par l'entreprise MERCERON ENVIRONNEMENT / Chantonnay

Bilan :

- Localisation : Des opérations isolées de retrait d'embâcles ont été réalisées sur les bords des cours d'eau principaux complétés d'une opération d'abattage de peupliers sur le secteur de Chavagnes-en-Paillers.
- Coût : 9 403,92 € TTC

❖ **Travaux de restauration de la ripisylve :**

Les travaux dits de restauration de la végétation ont déjà été engagés sur les principaux cours d'eau dans le cadre du précédent contrat. Toutefois, les conséquences induites par la présence du phytophthora de l'aulne sur les secteurs travaillés justifient une nouvelle intervention. Ainsi, depuis les dernières interventions de très nombreux arbres morts et embâcles sont à nouveau apparus. En conséquence, les

travaux d'abattage et de retrait d'embâcles actuellement nécessaires et programmés dans le cadre de ce second Contrat Restauration Entretien sont assimilés à des travaux de restauration de ripisylve.

Les objectifs de cette nouvelle intervention sont multiples. Il s'agit :

- d'éviter la formation d'embâcles suite à la chute des arbres morts (perturbation des écoulements, risque d'amoncellement aux droits des ouvrages, formation de zones de sédimentation...),
- d'éviter les apports directs de matière organique et terrigène liés à l'affaissement des cépées mortes pouvant contribuer au colmatage des substrats.

Travaux réalisés par l'entreprise MERCERON ENVIRONNEMENT / Chantonnay

Bilan :

- Localisation : La Petite Maine / secteur Chavagnes en Paillers - La Rabatelière
- Linéaire cumulé : 6 980 ml
- Coût : 35 222,40 € TTC

❖ **Travaux d'arrachage des plantes aquatiques envahissantes (lutte contre la jussie) :**

Il s'agit de réduire la prolifération et le risque d'envahissement générés par cette plante, de privilégier l'arrachage manuel et d'éviter la propagation de cette plante vers d'autres secteurs. En 2014, les interventions se sont cantonnées sur des plans d'eau situés au fil de l'eau et appartenant aux collectivités.

Un seul passage a été nécessaire en 2014.

Travaux réalisés par l'entreprise SYLVARIVE / La Verrie

Bilan :

- Coût : 780,00 € TTC

b) ABREUVOIRS, CLOTURES, PASSAGES A GUE

▪ **Passage à Gué**

Il s'agit d'aménagements destinés aux franchissements des troupeaux, piétons, engins agricoles ou non agricoles afin d'éviter la destruction du lit. Pour ne pas être impactant, l'ouvrage de franchissement doit permettre de traverser le cours d'eau sans dégrader les substrats, être transparent aux écoulements hydrauliques et à la continuité piscicole.

Les objectifs du projet visent à :

- Améliorer la continuité piscicole via l'effacement de l'obstacle ou l'aménagement du franchissement (exemple : ennoisement de la chute d'eau à l'aval d'un passage busé)
- Améliorer la qualité de l'eau en limitant :
 - o l'apport de matière organique dans le lit du cours d'eau (déjection fécale...)
 - o l'apport et le déplacement de matière en suspension dans le lit du cours d'eau (liés au piétinement du lit et des berges et aux passages d'engins)
 - o les phénomènes d'eutrophisation induits par la formation d'eau stagnante en amont des ouvrages de franchissement
- Lutter contre la divagation des animaux par l'organisation des espaces de franchissement
- Lutter contre le colmatage et la dégradation des habitats piscicoles liés à :
 - o la sédimentation des particules fines en amont des ouvrages de franchissement
 - o la dégradation des substrats au droit des passages

Travaux réalisés par l'entreprise BROSSEAU PAYSAGISTE / Boufféré et l'entreprise SMTR / La Boissière-de-Montaigu

Bilan :

- Localisation : Saint-Georges-de-Montaigu et La Rabatelière sur la Petite Maine
- Quantitatif : 2 U.
- Coût : 1 185,03 € TTC



Restauration d'un passage à gué sur la Petite Maine à Saint-Georges-de-Montaigu

- **Clôtures**

L'équipement comprend la mise en place de clôtures électriques constituées d'un rang de fil de fer lisse galvanisé (2 rangs dans le cadre des projets de plantation) posé sur isolateur plastique à visser et raccordé avec des pieux d'une hauteur hors sol d'environ 1.20 m (pieux en acacia ou châtaignier de diamètre minimal compris entre 100 et 120 mm. de diamètre) espacés tous les 6 m. (enfoncés entre 0.50 et 0.70 m.). Ponctuellement, la définition des travaux peut être différente à la demande des exploitants.

Les objectifs du projet visent à :

- Lutter contre le piétinement et le vagabondage par l'interdiction de l'accès des animaux à la rivière afin d'éviter :
 - o l'effondrement, l'érosion des berges ;
 - o la déstabilisation des substrats.
- Améliorer la qualité de l'eau en limitant :
 - o l'apport de matière organique dans le lit du cours d'eau (déjection fécale...) ;
 - o l'apport et le déplacement de matière en suspension dans le lit du cours d'eau (liés au piétinement du lit et des berges).
- Lutter contre le colmatage, la sédimentation et la dégradation des habitats piscicoles liés au piétinement et aux apports terrigènes
- Préserver les qualités et les fonctions de la végétation des berges en :
 - o limitant la consommation des jeunes pousses par les animaux (alternative à la plantation)
 - o favorisant la diversité des strates
- Protéger les petits cours d'eau situés en tête de bassin versant
- Aider au développement du pâturage en bordure de cours d'eau

Travaux réalisés par l'entreprise BROSSEAU PAYSAGISTE / Boufféré

Bilan :

- Localisation : Chavagnes-en-Pailleurs, Saint-André-de-Goule-d'Oie et la Rabatelière sur la Petite Maine et le Vendrenneau
- Quantitatif : 2 085 ml.
- Coût : 8 867,58 € TTC

▪ Abreuvoirs

Les travaux d'aménagement d'abreuvoirs comprennent :

- Soit la pose et la mise en service d'une pompe de prairie sur un socle mobile ;
- Soit la pose et la mise en place de bassin d'abreuvement (avec alimentation diverse) ;
- L'empierrement de la zone de piétinement des animaux.

De plus, il est nécessaire de préciser que la recevabilité du projet induit la présence d'une clôture fonctionnelle en bord de rive sur la totalité de la parcelle exploitée.

Les objectifs du projet visent à :

- Améliorer la qualité de l'eau en limitant :
 - o L'apport de matière organique dans le lit du cours d'eau (déjection fécale...)
 - o L'apport et le déplacement de matière en suspension dans le lit du cours d'eau (liés au piétinement du lit et des berges).
- Lutter contre le piétinement et le vagabondage par l'interdiction de l'accès des animaux à la rivière afin d'éviter :
 - o L'effondrement, l'érosion des berges ;
 - o La déstabilisation des substrats.
- Lutter contre le colmatage, la sédimentation et la dégradation des habitats piscicoles liés au piétinement et aux apports terrigènes.
- Préserver les qualités et les fonctions de la végétation des berges en :
 - o Limitant la consommation des jeunes pousses par les animaux ;
 - o Favorisant la diversité des strates.
- Interdire l'abreuvement sauvage pour une meilleure hygiène sanitaire des animaux.

Travaux réalisés par l'entreprise BROSSEAU PAYSAGISTE / Boufféré

Bilan :

- Localisation : La Rabatelière sur la Petite Maine
- Quantitatif : 6 U.
- Coût : 4 200,88 € TTC

c) TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA CONTINUITE ECOLOGIQUE

L'année 2014 a vu la réalisation concrète de plusieurs opérations.

❖ **Restauration des habitats sur le Vendrenneau (Chavagnes-en-Paillers / Saint-André-de-Goule-d'Oie) et arasement du seuil de la Burnière**

Travaux assurés par l'entreprise SMTR (La Boissière-de-Montaigu) pour un montant de 7 776,00 €.

❖ **Restauration des habitats sur la Petite Maine (La Rabatelière / Chauché) et suppression des vannages de la chaussée du Moulin Rambaud (ruine)**

Travaux assurés par l'entreprise SMTR (La Boissière-de-Montaigu) pour un montant de 7 434,00 €.

❖ **Travaux complémentaires de restauration des habitats sur le bief de la Daunière sur la Petite Maine (Saint-Georges-de-Montaigu)**

Travaux assurés par l'entreprise SMTR (La Boissière-de-Montaigu) pour un montant de 816,00 €.



Arasement du seuil de la Burnière

d) TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES

Il s'agit d'opérations très occasionnelles réalisées sur les ouvrages publics.

Bilan :

- Localisation : Travaux de réfection du parement réalisés sur la chaussée de Saint-Nicolas sur la Maine à Montaigu / entreprise BROSSEAU PAYSAGISTE – Boufféré
Coût : 762,00 € TTC
- Localisation : Travaux de réfection d'un batardeau sur la chaussée de la Maison de la Rivière sur la Grande Maine à Saint-Georges-de-Montaigu / entreprise GODARD SARL - Saint-Fulgent
Coût : 1 841,70 € TTC

e) ETUDES RELATIVES AUX OUVRAGES HYDRAULIQUES

2014 a vu l'achèvement des études suivantes :

- Réalisation de levés topographiques complémentaires sur les secteurs :
 - Du Sacré Cœur (Profil en long sur le bief aval) (Sur la Petite Maine à Chavagnes-en-Paillers)
 - Coût : 1 500,00 € TTC
 - De Moulin Rambaud (Profil en long sur le bief aval) (Sur la Petite Maine à la Rabatelière)
 - Coût : 1 500,00 € TTC
- Achèvement de l'étude préalable à la restauration de la continuité écologique au droit de la chaussée du Sacré Cœur sur la Petite Maine, menée par l'entreprise SERAMA pour un montant total de 11 852,36 € (dont 7 343,44 € réglés en 2013 et 3 524,00 € payés en 2014 au moment du solde) ;
 - **Décisions** :

A l'issue du comité technique du 4 février 2014, du comité de pilotage du 11 juillet 2014 et après consultation, le comité Syndical lors de sa séance du 7 octobre 2014 a décidé de retenir le scénario **d'arasement partiel de l'ouvrage** avec aménagement d'un dispositif de type rustique à la cote - 0.60 m pour un coût de 50 503,20 € TTC (y compris restauration des vannages) complété des actions d'accompagnement de restauration morphologique (Estimation : 36 214, 20 € TTC) et de la restauration de la frayère du Sacré-Cœur (Estimation : 26 010.60 € TTC).



Chaussée du Sacré Cœur

f) ZONES HUMIDES TAMPONS

L'aménagement et/ou la restauration des zones tampons (appelées aussi zones de rétention) est l'une des priorités décidées par le Comité Syndical.

Cette démarche dite « environnementale » s'inscrit dans un cadre d'actions volontaires sans aucun caractère réglementaire. Il s'agit d'une action responsable de mise en œuvre avec le ou les acteurs concernés, visant à limiter les risques de transfert de matières polluantes vers le milieu récepteur. Ce type d'action doit être inscrit comme une opération complémentaire aux efforts entrepris par les agriculteurs et les collectivités, visant à améliorer la qualité de l'eau et en aucun cas à se préserver de la mise en œuvre d'un risque de pollution avéré.

Objectifs : récupérer les eaux de ruissellement ou de lessivage d'origine agricole ou non-agricole potentiellement chargées en sédiments, éléments minéraux ou pesticides et de les faire transiter sur des espaces tampons (espaces favorables à la sédimentation, l'infiltration et aux mécanismes d'auto épuration). Il s'agit de réussir à réguler et épurer par la valorisation des milieux naturels, les eaux à risques avant leurs transferts directs ou indirects (par infiltration) vers le réseau hydrographique.

En résumé, il s'agit d'opérations inscrites dans une démarche aménagement de l'espace visant à valoriser le fonctionnement des systèmes d'épuration naturelle connus tels que la prairie, le boisement, la haie, la zone humide.

Les aménagements peuvent prendre différentes formes : fossé végétalisé en escalier, lagune ou fossé à macrophytes, banquette d'absorption diffusion, fossé sans exutoire, déviation d'un fossé sur une prairie, un boisement...

Les sites, jugés potentiellement intéressants en termes de conception ont été recensés sur le bassin versant au droit des espaces de connexions « fossés – cours d'eau » et le plus souvent à l'exutoire de bassins versants drainés. Les aménagements ont été quantifiés et localisés à partir des résultats de l'état des lieux.

Afin d'optimiser la réalisation des différents projets, il a été décidé de procéder à des études préalables.

Les dossiers ainsi réalisés permettent de :

- Préciser la définition du projet (objectifs, dimensionnement, modalité de gestion...),
- Préparer un document :
 - o réglementaire en réponse aux exigences imposées par la loi sur l'eau et le code de l'environnement et destiné aux services de l'Etat,
 - o à destination des partenaires financiers,
 - o à destination de l'agriculteur. Ce document est joint à la signature de la convention signée entre l'agriculteur (ou son représentant) et le Syndicat.

REALISATIONS 2014 :

- Travaux d'entretien divers
 - Coût : **1 042,13 € TTC**
- Mise en œuvre d'une batterie d'indicateurs de suivis (2 sites). Ce travail est réalisé en partenariat avec Vendée Eau et le CPIE Sèvre et Bocage.
 - Coût : **1 175,00 € TTC**
- Réalisation de deux séries d'études préalable à la réalisation de zones tampons. Ce travail a été réalisé par le bureau d'études AQUASCOP (Beaucouzé / 49)
 - Coût : **19 622,00 € TTC**
 - Nombre d'aménagements : 25 à 30 projets (15 exploitations concernées)
 - NB : Les travaux sont programmés sur l'exercice 2015.*

g) AIDE FINANCIERE A LA REALISATION DE L'ETUDE PREALABLE A LA CREATION DES RESERVES DE SUBSTITUTIONRappels :

Le SMBMV, en concertation avec la DDTM accompagne les agriculteurs volontaires dans leur démarche et réflexion préalables à la création de réserve de substitution. Ce travail vise à apporter une alternative aux prélèvements directs. Il s'agit d'œuvrer à une meilleure adéquation entre l'usage existant et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Les modalités d'attribution de l'aide versée par le SMBMV ont été définies par la délibération n°024-12 : il s'agit d'une aide fixe (forfait) par projet et versée à réception de l'arrêté autorisant les travaux ou document équivalent délivré par les services compétents (Préfecture).

Il s'agit d'une aide forfaitaire de 2 000,00 €

Réalisation 2014

GAEC LE QUADRILLE (Jean-Claude et Pierre MEUNIER / Jean-Noël ANNEREAU / Vincent BOURASSEAU et Eric FOULONNEAU), domicilié à la Boisselette, 85500 Beaurepaire

PRESENTATION DU PROJET :

- Etude préalable réalisée par la société CADEGEAU, Saint-Macaire-en Mauge (49) associée à la CAVAC
- Montant de l'étude : 8 258.40 € TTC

Prélèvement initial réalisé au fil de l'eau sur la Grande Maine au lieu-dit la Fournerie à Saint-Georges-de-Montaigu :

- Volume initial : 19 000 m³
 - réparti comme suit (références 2012) :
 - prélèvements printaniers : 0 m³
 - autorisation temporaire renouvelée annuellement
 - prélèvements estivaux : 19 000 m³
 - autorisation temporaire renouvelée annuellement
 - retenue existante : Aucune

Configuration du projet :

- **Création d'un plan d'eau destiné à l'irrigation**
- Localisation : la Fournerie à Saint-Georges-de-Montaigu :
- Volume projet définitif : 32 000 m³
 - réparti comme suit :
 - prélèvement hivernal autorisé dans la Grande Maine (si nécessaire) au remplissage entre le 1^{er} novembre et 31 mars de l'année suivante (Base : remplissage par écoulement superficiel)
 - prélèvements printaniers : 0 m³

- plus aucune autorisation temporaire
- prélèvements estivaux : 0 m³
- plus aucune autorisation temporaire

Coût : 2 000,00 € TTC

h) AMENAGEMENT D'ACCES EN BORDURE DE COURS D'EAU

Depuis 2010, le Syndicat accompagne la création ou l'aménagement d'accès existants ou sentiers en bordure de cours d'eau (cours d'eau concernés : La Maine, La Grande Maine et la Petite Maine).

Réalisation 2014 : Le sentier de Thorigny sur le bord de la Petite Maine à Chavagnes-en-Paillers.

Coût : 660,00 € TTC

B) GESTION ET ENTRETIEN DU POURTOUR DE LA BULTIERE

- Présentation de la gestion du site et historique :

Il s'agit de l'entretien et de la gestion des propriétés départementales et du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable des Deux Maines formant le pourtour du barrage de la Bultière sur les communes de Bazoges-en-Paillers, Chavagnes-en-Paillers, La Boissière-de-Montaigu et Saint-Fulgent.

Ces propriétés, situées à l'intérieur des périmètres de protection, définies par arrêté préfectoral n° 92 - DIR 1/798 et instaurées en application de la loi sur l'eau du 3 Janvier 1992, ont été acquises dans un souci de protection maximum de la ressource en eau.

En 1995, le Département de la Vendée, les 4 communes riveraines et le SIAEP ont décidé en concertation de confier la gestion du site à un interlocuteur unique, le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes.



- Missions du Syndicat :

La coordination des travaux d'entretien a été confiée au Syndicat mixte du Bassin des Maines Vendéennes, dans l'objectif d'effectuer une gestion commune et cohérente à l'ensemble du site avec un double intérêt : qualitatif et financier (économie d'échelle).

Par conséquent, la mission comprend la **maîtrise d'ouvrage des travaux d'entretien** et la **surveillance du site** (relative au suivi des travaux d'entretien et à la protection du site, matérialisée par la diffusion d'informations auprès des usagers)

- Les conventions de gestion et d'entretien :

Les accords définis au travers des conventions signées entre le Syndicat mixte et les partenaires cités ci-dessous précisent les règles de gestion du site, les missions et les responsabilités de chacun des partenaires, ainsi que les clés de répartition des charges d'entretien entre les différents acteurs.

On peut citer les conventions établies avec :

- Le Département de la Vendée ;
- Le SIAEP des Deux Maines ;
- Les 4 communes riveraines ;
- Les agriculteurs riverains.

La Commission Bultière :

Composé d'élus et de représentants et de techniciens, cette Commission travaille sur les orientations budgétaires au regard des bilans des actions antérieures, sur les actions et/ou réflexions nouvelles, le suivi des conventions et enfin sur le bilan des manifestations sur le site.

A titre d'information, en 2014, **8** autorisations ont été délivrées aux bénéficiaires des associations locales pour l'organisation de manifestations tels que des randonnées pédestres, VTT ou équestres, des concours de pêche ou encore des courses à pied ou marches culturelles.

BILAN DES TRAVAUX

En 2014, les travaux d'entretien ont été réalisés par l'entreprise SARL BROSSEAU PAYSAGISTE de Boufféré (titulaire du marché à bon de commande relatif à l'entretien des propriétés publiques du pourtour du barrage de la Bultière) pour un montant global de :

- **Sur les espaces départementaux : 35 147,15 € TTC**
- **Sur les espaces SIAEP : 6 681,19 € TTC**
- **Sur les espaces communaux : 2 001,30 € TTC**

Synthèse :

Montant des actions inscrites au BP 2014 : 44 772 €

Bilan des actions inscrites au BP 2014 : 43 829, 64 €

Depuis 2005, l'enveloppe financière attribuée à l'entretien du pourtour de la Bultière était stable, elle est à la baisse depuis 2012.

Ces travaux incluent :

- L'entretien des boisements et des haies (existants et plantés) ;

- L'entretien des sentiers ;
- L'entretien des parkings ;
- L'entretien des prairies ;
- Les petits aménagements divers (clôtures, mobiliers,...) ;
- Les travaux de bûcheronnage (abattage, élagage,... en lien avec l'ONF via une convention d'assistance technique.

Prise en charge financière des travaux d'entretien :

- Pour les **espaces départementaux** :
 - o à 75% par le Département de la Vendée ;
 - o à 25% par le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes.
- Pour les **espaces communaux** : à 100 % par le Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes (à l'exception du bâti, des voies communales et chemins ruraux) (2 communes concernées soit Chavagnes-en Paillers et la Boissière-de-Montaigu).
- Pour les **espaces du SIAEP des Deux Maines** : à 100% par le SIAEP.



LES MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DES MAINES VENDÉENNES

III. MOYENS HUMAINS ET FINANCIERS

1) LES MOYENS HUMAINS

Au 31 décembre 2014, 3 agents travaillent pour le compte du Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes :

- Damien GALLARD, technicien supérieur territorial titulaire à temps complet à l'EPTB de la Sèvre Nantaise. Monsieur GALLARD est mis à disposition sur le territoire du Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes par le biais de la convention de partenariat avec l'EPTB depuis le 1^{er} janvier 2013 (auparavant via une convention d'entretien et de surveillance de la rivière Sèvre Nantaise de 1995 à 2012). Sa mission de technicien de rivière est essentielle pour le Syndicat, il prévoit, coordonne et suit l'ensemble des travaux du Syndicat.
- Lucile CLAVERIE, responsable administratif et financier, attachée territoriale titulaire, mise à disposition par le Syndicat Mixte du Pays du Bocage Vendéen pour 40% de son temps de travail.
Missions : élaboration du budget, marchés publics, suivi comptable, demandes de subventions, préparation et suivi des réunions de Bureaux et Comités syndicaux.
- Anthony MARCHANDEAU, adjoint technique 2^{ème} classe titulaire, administrateur SIG à la Communauté de Communes du Canton de Saint-Fulgent exerce également des missions pour le Syndicat Mixte (activité accessoire) :
 - Structuration et modélisation des informations géographiques de la collectivité ;
 - Pilotage de la mise en place d'un système d'informations intégrant l'acquisition des données, l'administration, le traitement, l'analyse et la diffusion ;
 - Contrôle qualité.

Remarque : le SMBMV ne dispose pas d'agents propres.

2) LES MOYENS FINANCIERS

Les chiffres présentés ci-dessous sont issus du compte administratif 2014 en prenant en compte uniquement les dépenses et les recettes réelles.

➤ **LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

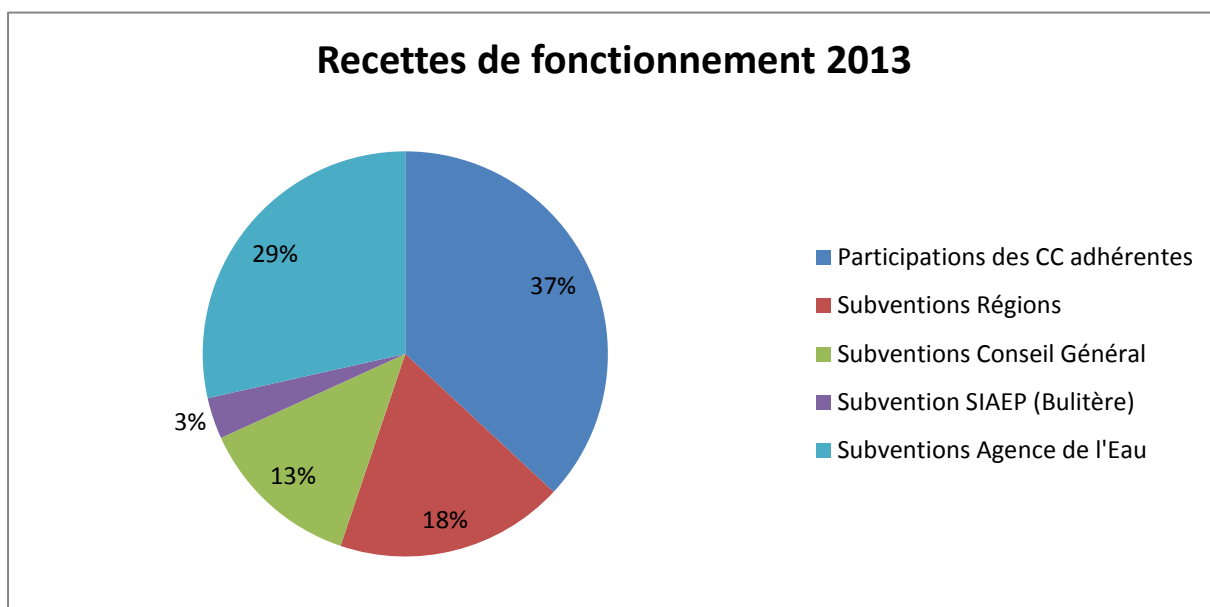
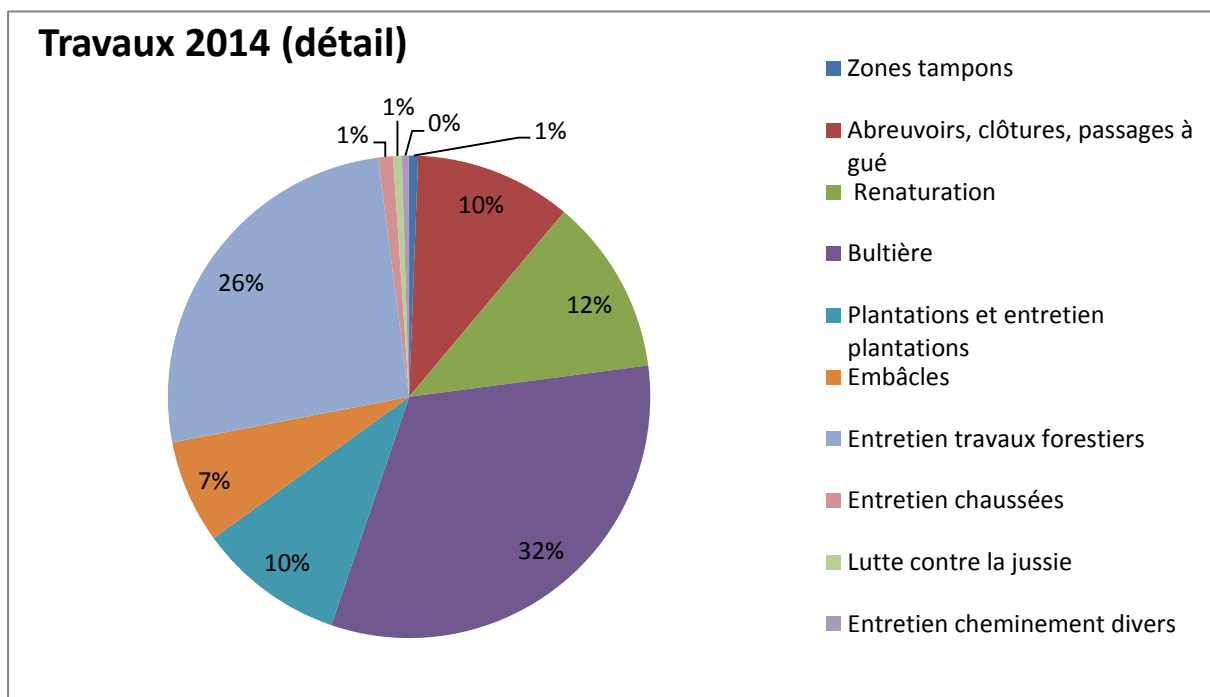
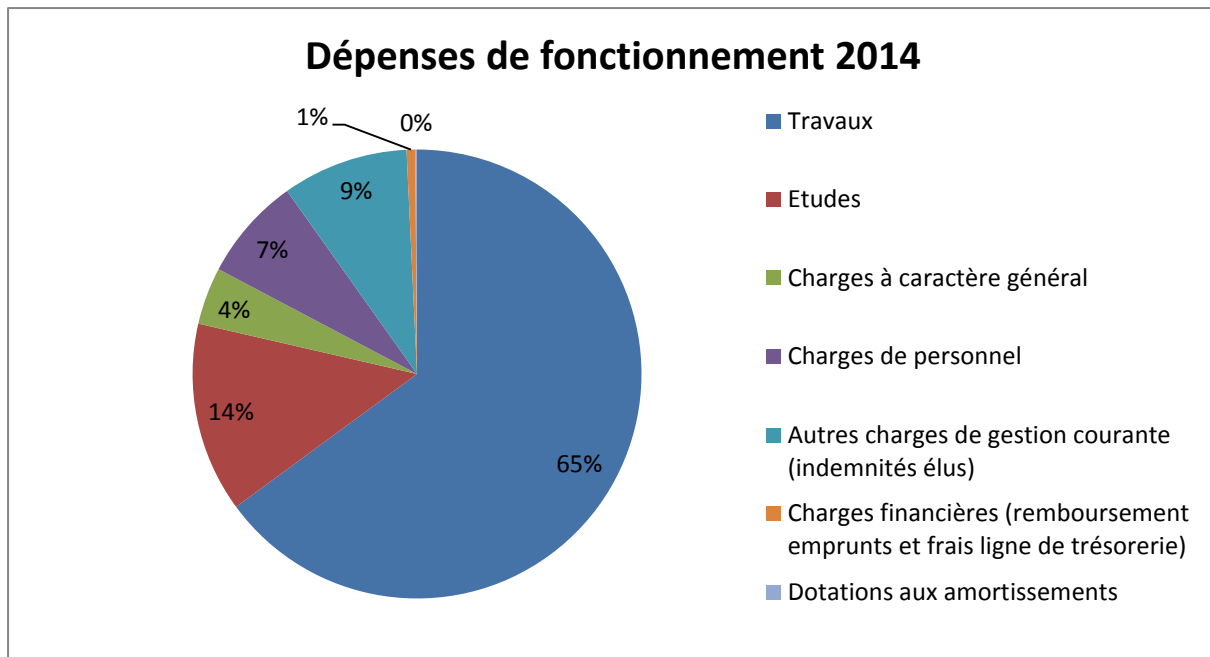
Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **211 283, 71 €**.

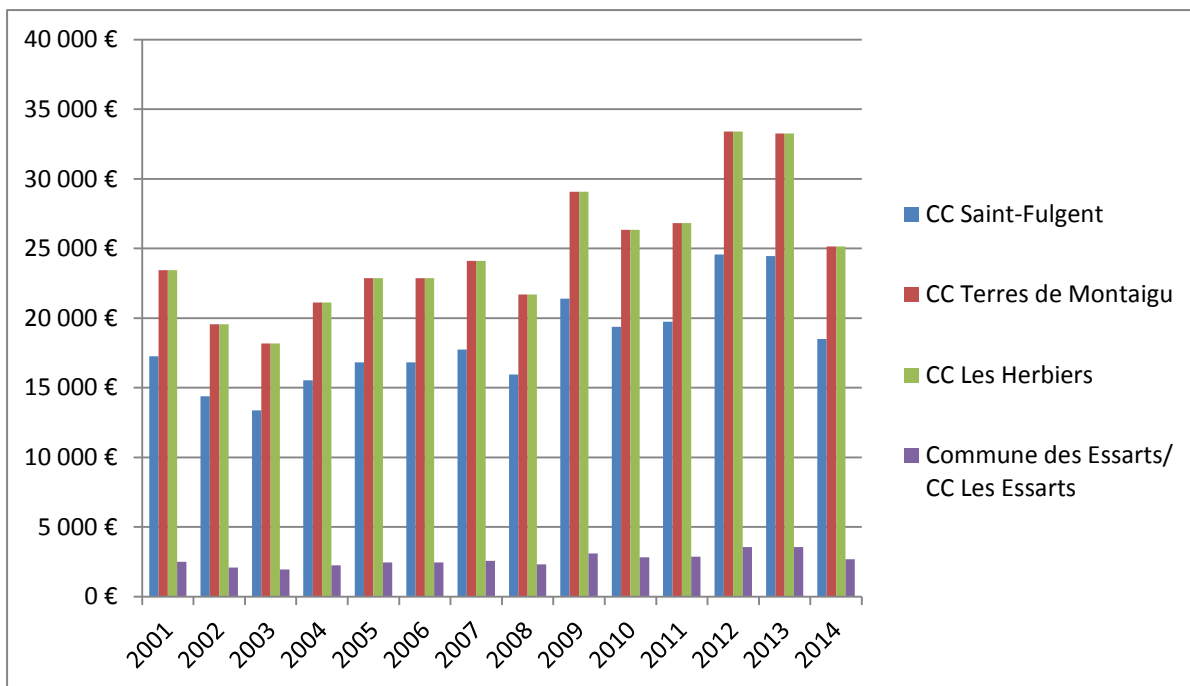
Elles regroupent :

- Les actions menées par le Syndicat présentées précédemment à hauteur de 164 464, 18 € ;
- Les charges de personnel pour 15 653,83 € ;
- La participation annuelle à l'EPTB Sèvre Nantaise pour 12 513 € ;
- Les indemnités élus pour 6 610, 39 € ;
- Les charges d'emprunt pour 1 300,22 € ;
- Les charges exceptionnelles pour 1 050, 47 €
- Les dépenses diverses (frais de télécommunications, loyer, petits équipements, assurances, maintenance fournitures administratives...) s'élèvent à 9 691, 62 €.

➤ **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Elles s'élèvent à **199 168, 54 €**. Les participations des structures adhérentes s'élèvent à 71 491 €. Les subventions versées par les partenaires financiers (Agence de l'Eau, Conseil Régional, Conseil Général, SIAEP, communes) pour les travaux réalisés par le Syndicat représentent 127 677,18 €.





Evolution des participations des structures adhérentes depuis 2001

❖ LES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT

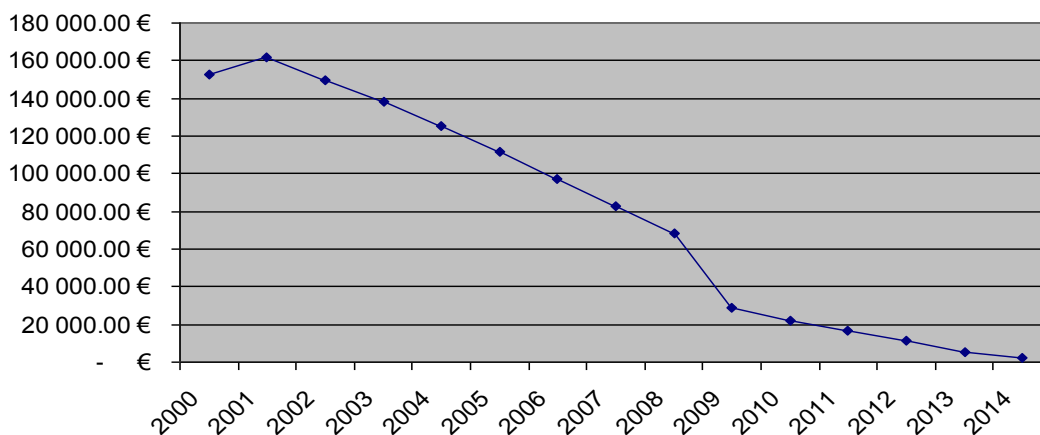
Les dépenses d'investissement concernent le remboursement du capital des emprunts pour 1 890,36€ (dernière annuité), le versement d'une subvention pour une réserve de substitution à hauteur de 2000,00 € et le versement de la participation d'investissement à l'EPTB Sèvre Nantaise pour 360 €, soit un total de dépenses d'investissement de 4 250,36 €.

NB : Les dépenses d'investissement sont faibles car le Syndicat n'est pas propriétaire des berges, ouvrages, etc.

Les recettes d'investissement concernent un excédent de fonctionnement capitalisé pour 266,84 €.

➤ L'ETAT PLURIANNUEL DE L'ANNUITE DE LA DETTE

L'annuité de la dette est en forte diminution depuis 2009 en raison du remboursement par anticipation de plusieurs emprunts. Au 31 décembre 2014, le Syndicat n'a plus d'emprunt en cours : extinction de la dette.





Syndicat Mixte du Bassin des Maines Vendéennes

2 rue Jules Verne, 85 250 SAINT-FULGENT

Tél accueil : 02 51 43 81 61

Tél Technicien : 02 51 42 79 24

Tél Resp. administrative : 02 51 43 85 92

Fax : 02 51 42 79 30

Mail : syndicat-des-maines-vendeennes@wanadoo.fr

N° SIRET : 2 58 502 871 00027